



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 121837

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conditions du transport aérien entre Fort-de-France et Paris et entre Pointe-à-Pitre et Paris. La compagnie Air France aurait fait procéder à un aménagement des derniers appareils mis en service (Boeing 777), en une configuration « haute densité ». Cette disposition des sièges n'existerait que sur les lignes à destination des Antilles. La conséquence en est une réduction très sensible des conditions de confort dans la classe Tempo. S'agissant d'un vol de long-courrier (sept heures à huit heures de vol), les Martiniquais et Guadeloupéens se retrouvent à voyager dans des conditions inférieures à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'une compagnie dont les tarifs s'apparentent davantage à ceux des catégories confort. Le Gouvernement, qui déjà a défini les enveloppes de continuité territoriale sur une base profondément inégalitaire par rapport aux précédents (dotations moyennes de 600 euros par habitant pour la Corse et de 11 euros par habitant pour l'outre-mer, dont l'éloignement de la capitale varie entre 7 000 à 17 000 kilomètres), ne peut rester indifférent à ce nouveau signe d'une citoyenneté de seconde catégorie. Elle lui demande quelle disposition il envisage pour que le transport aérien, qui est le seul moyen de relier les Antilles à l'Hexagone, soit conforme à l'effort financier accompli par ceux que les nécessités de formation, de stage, d'emploi, de santé, etc., conduisent à se rendre en France.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121837

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3513